



## DELIBERATION 2019-13

LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-QUATRE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – Mme FABRY V. – Mme SALOMON ML. – M. CARABASSE P. – M. RIO F.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** Mme MAUREL P. procuration à M. MARTIN-LAVAL Bruno - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON – Mme ESCRIG - M. VERNAY P.

Monsieur Benjamin LE BLEVEC a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Subventions projets 2019 aux associations de la Commune**

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2019. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

### **VOLET SPORTIF**

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Gym Club	221	121	0,00 €	4 000,00 €	Achat de matériel de gymnastique
Gym Plus	160	85	0,00 €	1 500,00 €	Dans le cadre du projet : Bougez sur Ordonnance. Prise en charge d'une partie du salaire de l'intervenante
L'Harmonie en Soi	74	57	0,00 €	400,00	Achat de matériel (bolsters et tapis)
					Dans le cadre des

RCV	377	154	3 500,00 €	4 000,00 €	récompenses pour les participants
Vélo Club	67	24	3 150,00 €	3 150,00 €	Organisation d'une course cycliste (le dimanche 24 novembre 2019 au Terral)
<b>TOTAL</b>	/	/	/	<b>13 050,00 €</b>	

### VOLET CULTUREL

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Kérozen et Gazoline	506	90	0,00 €	1 500,00 €	Organisation de la fête de l'école de cirque de l'association du samedi 1er juin 2019 dans le Parc du Terral
La Pena Lou Terral	17	3	750,00 €	1 000,00 €	Achat d'instruments à percussions
<b>TOTAL</b>	/	/	/	<b>2 500,00 €</b>	

### VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

Porteur du projet	Nombre d'adhérent	Nombre de Védasiens	Montant obtenu en 2018	Montant proposé en 2019	Observations
Comité des Festivités	29	27	18 000,00 €	15 000,00 €	M. TRINDADE ne prend pas part au vote. Organisation des festivités dans le domaine de la sécurité et des secours
Demain c'est aujourd'hui	104	68	0,00 €	300,00 €	Mme OMS et M. PETIT ne prennent pas part au vote. Organisation de la 1 <sup>er</sup> DO It Yourself 0 déchet
Syndicats des chasseurs	65	55	300,00 €	300,00 €	Achat de matériel nécessaire à la construction d'agrains
<b>TOTAL</b>	/	/	/	<b>15 600,00 €</b>	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le 01/02/2019

ID : 034-213402704-20190201-13\_2019-DE

**SLO**

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **APPROUVE** les montants des subventions projets proposées aux associations de la Commune pour l'année 2019, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas**

